

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION CONVENTION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE : AVENANT N°2

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 22/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

Etaients présents : 104

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 31

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
MOUTENOT Laurent a donné pouvoir à BROSSE Laurent
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, DE PORTES Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

131 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

CALLONNEC Gaël, HAFID Karima, SOUSSI Elsa

EXPOSÉ

La commune de Mantes-la-Jolie a lancé une étude dénommée « Les promenades du cœur » ayant pour objet la revitalisation de l'hypercentre et la conception d'un schéma directeur des espaces publics au sein de son centre-ville.

Dans ce cadre, une stratégie de valorisation de la qualité des espaces publics a été développée, conduisant à la définition d'un plan guide et d'une programmation planifiée d'opérations de requalification des espaces publics du centre-ville.

Ces espaces publics relèvent conjointement des compétences de la Communauté urbaine (espaces publics liés à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ») et de la commune (aménagement et reconfiguration de ses parcs et jardins municipaux) et afin d'assurer un traitement homogène des choix de requalification, la Communauté urbaine et la commune ont conclu, le 5 juillet 2018, une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage unique, sur le fondement de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales.

Une convention financière a également été signée le 5 janvier 2021. Elle avait pour objet de préciser les conditions d'attribution d'un fonds de concours par la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine pour la réalisation des espaces publics de compétences communautaires. Cependant, en raison de modifications apportées au périmètre de l'opération, la convention financière a fait l'objet d'un premier avenant signé le 15 mars 2024.

La commune de Mantes-la-Jolie souhaite désormais engager une opération intitulée « Plan vert » de la valorisation de la qualité environnementale d'espaces publics communaux et communautaires (désimperméabilisation de 10 000 m² et plantation de 1 000 arbres).

Afin de limiter l'impact financier pour la Communauté urbaine, la commune a souhaité retirer du périmètre le projet « Nationale République » (- 3 739 190 €HT, soit 4 487 028 €TTC), dont une participation de la commune d'un montant de 1 869 595 € (représentant 50 % du montant €HT de l'opération) et affecter cette somme à la réalisation de l'opération « Plan Vert » (+ 3 479 246€ HT, soit 4 175 096 €TTC), pour une participation de la commune d'un montant de 1 739 623 € (représentant 50 % du montant €HT de l'opération).

Un avenant n°4 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la commune a été approuvé par le Bureau communautaire du 10 octobre 2024. Il convient désormais d'inclure ces modifications dans la convention financière.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec la ville de Mantes-la-Jolie pour l'opération de revitalisation du centre-ville,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que la ligne d'imputation des montants du fonds de concours est créditée au budget principal (recettes) fonction 822, nature 13241.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_17_09_28_38 du 28 septembre 2017 portant approbation et autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Mantes-la-Jolie pour l'opération de revitalisation de l'hyper centre-ville,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_18_09_27_20 du 27 septembre 2018 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique susmentionnée, ayant pour objet de reprendre le programme technique détaillée de l'opération, d'adapter le calendrier prévisionnel et d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2021-07-06_21 du 6 juillet 2021 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique, ayant pour objet l'arrêt définitif du périmètre et du programme opérationnel, de l'enveloppe affectée à l'opération et des modalités de répartition des coûts de l'opération,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-07-08_23 du 8 juillet 2021 portant approbation et autorisation de signature de la convention financière relative au fonds de concours octroyé par la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine pour l'opération de revitalisation de son centre-ville,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2023-12-07_02 du 7 décembre 2023 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique susmentionnée, ayant pour objet de modifier le programme en retirant l'opération « Lorraine Metz » et en ajoutant des prestations supplémentaires obligatoires de fouilles archéologiques,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-14_06 du 14 décembre 2023 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention financière susmentionnée, ayant pour objet d'affecter le montant du fonds de concours lié à l'opération « Lorraine Metz » aux prestations supplémentaires obligatoires de fouilles archéologiques,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-10-10_04 du 10 octobre 2024 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique susmentionnée, ayant pour objet le retrait du périmètre l'opération « Nationale-République » (- 4 487 028 €TTC) et affecter cette somme à la réalisation de l'opération « Plan Vert » de valorisation de la qualité environnementale (+ 4 175 095 €TTC),

VU l'avenant n°2 à la convention financière,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 19 novembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec la ville de Mantes-la-Jolie pour l'opération de revitalisation du centre-ville.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que la ligne d'imputation des montants du fonds de concours est créditée au budget principal (recettes) fonction 822, nature 13241.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **02/12/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : **02/12/2024**

Exécutoire le : **02/12/2024**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile